

CE Régional DR OUEST Séance du 26 septembre 2017

➤ Pourquoi un nouveau programme de pilotage ?

En CE, la directrice de Réseau a rappelé les motivations qui ont donné naissance à ce nouveau projet :

- renforcer la proximité,
- assurer l'expertise pointue et reconnue pour les clients en demande,
- réduire les coûts en respectant le pacte social,
- renforcer les synergies commerciales entre les différentes équipes,
- développer et retenir les talents humains.

Elle a apporté les précisions suivantes : Sur 18 Territoires du Grand Ouest, seuls 5 auront des Responsables Professionnels TPE. Les 13 autres relèveront de la compétence du Directeur de Territoire, exemple : Territoire du pays Nantais.

Le principe de la mutualisation des experts est acquis notamment pour les Chargés d'Affaires ou les CFMP, qui, s'ils ne sont pas affectés à un territoire propre, le seront sur plusieurs territoires avec un pilotage régional.



Pour la DR OUEST, la réforme du pilotage se soldera par la suppression de 84 postes sur un périmètre de 171 collaborateurs. A ce niveau, elle est avant tout liée à une notion de simplification des process de management. Par ailleurs, les objectifs des commerciaux en agence ne sont pas modifiés.

La Direction se veut pragmatique. Concernant la « mobilité », l'état-major du territoire (les Directeurs de Territoire, les Responsables Animation et les Responsables Support) seront plutôt basés à l'agence « tête de pont de territoire » mais pas dans tous les cas, ce sera en fonction de la configuration des locaux.

Un Directeur de Territoire a vocation à piloter essentiellement le Commerce. Le domaine Ressources Humaines devient exclusivement celui de la Direction Régionale.

Le calendrier de mise en route prévoit à la fin du parcours social des ateliers présentiels comme les « roadshows » afin de présenter les enjeux de la réforme. Chaque collaborateur concerné sera reçu par son Gestionnaire Individuel et passera des « tests and learn », afin d'affiner ses appétences pour le prochain

Nos convictions sont les vôtres ? Alors rejoignez-nous ! [Cliquez ici](#)

FO Banques BNP Paribas - DR Ouest

▪ Delphine BAUDINAT : 02 99 73 84 56 ▪ Pascal MASSELIN : 02 43 39 63 92 – 06 64 01 02 82
▪ Benoit JANIN : 02 43 39 63 17 - 06 64 01 65 46 ▪ Luc André BRIOT : 06 66 13 44 71



poste, sachant qu'un Directeur de Territoire ne peut être validé qu'avec une certification Senior Management Position.

Un kit de conduite du changement sera dispensé aux managers qui auront la mission de relayer le message auprès de leur équipe pour favoriser l'adhésion au projet.

FO Banques BNPP rappelle que les premiers Directeurs de Territoire seront nommés en Région EST en février 2018. Les 9 autres régions connaîtront une montée en charge jusqu'à la fin du 2^e semestre 2018.

FO Banques BNPP a demandé clairement à la Direction ce qu'elle entendait par la taille critique d'un Territoire en cas de fermeture de certains points de vente. Cette dernière a répondu qu'elle serait « agile » et a confirmé que cela ne remettrait pas en cause la nouvelle organisation.

FO Banques BNPP va devoir se positionner lors de la prochaine réunion du Comité d'Etablissement sur le projet de pilotage du réseau en région Grand Ouest.

➤ Incitations Commerciales



Sur le point des Incitations Commerciales, au Q2 2017, le seuil de référence minimum est passé de 50 à 70%, compte tenu de l'évolution de réalisation de la ligne de métier des Conseillers de Clientèle. Nous avons interpellé le responsable de développement commercial du réseau (RDC) sur l'incompréhension de certains salariés qui se sont vus attribuer moins de rémunération variable voire zéro sans connaître les tenants et les aboutissants du calcul.

Le RDC : « pendant la période, la production évolue suivant la ligne de métier, le minimum à produire s'en trouve modifié. C'est ainsi que nous sommes passés de 50 % à 70 % au cours du Q2, sans concertation entre

l'intéressé et son N+1. Il est nécessaire de faire un point mensuel dans le cadre du coaching.

Il s'est engagé à tout mettre en œuvre afin d'assurer la transparence et ainsi, la bonne compréhension de l'ensemble des acteurs. Toutefois, il a rappelé que ce minimum ne représentait que 15 % de l'IC global.

Les Conseillers Clientèle et les Directeurs d'Agence niveau 1 sont concernés.

La Direction s'engage à effectuer les vérifications nécessaires pour ces 2 lignes de métier et un budget exceptionnel sera prévu pour compenser les moins bonnes performances commerciales.

➤ Divers

Les délais de débloqué des fonds sont revenus à un niveau normal (J+2 à J+3) à condition d'avoir toutes les pièces justificatives.

Dans le cas contraire, il nous a été rappelé que la procédure ESCALADEO est toujours d'actualité.

Enfin, il est intéressant de noter que la suppression des codes miroirs pour les conseillers concernés n'est pas envisagée.



Nos convictions sont les vôtres ? Alors rejoignez-nous ! [Cliquez ici](#)



@FoBNPParibas

FO Banques BNP Paribas - DR Ouest

▪ Delphine BAUDINAT : 02 99 73 84 56 ▪ Pascal MASSELIN : 02 43 39 63 92 – 06 64 01 02 82
▪ Benoît JANIN : 02 43 39 63 17 - 06 64 01 65 46 ▪ Luc André BRIOT : 06 66 13 44 71



web